



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 19 septembre 2023

Service urbanisme,
aménagement et affaires
juridiques
Unité application du droit des sols

Le président de la commission

à

DDT/SUAAJ/ADS

Affaire suivie par : Cécile Denos
cecile.denos@sarthe.gouv.fr
Tél : 02 72 16 40 38

Objet : CDPENAF

Vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Sarthe sur le dossier de demande de permis de construire :

PC 072 344 23 Z 0001

demandeur : IEL EXPLOITATION 17

concernant le projet : Une centrale photovoltaïque

commune de Spay

La commission, dans sa séance du 19 septembre 2023, a émis un **avis favorable** à la majorité.

Pour le Préfet
le directeur départemental des territoires,
président de la commission,

par subdélégation,
le chef du service urbanisme, aménagement et
affaires juridiques
Hervé Joslain